

Feuillets d'information de la santé

Soins de santé primaires, 2015



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à www.statcan.gc.ca.

Vous pouvez également communiquer avec nous par :

Courriel à STATCAN.infostats-infostats.STATCAN@canada.ca

Téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

- Service de renseignements statistiques 1-800-263-1136
- Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants 1-800-363-7629
- Télécopieur 1-514-283-9350

Programme des services de dépôt

- Service de renseignements 1-800-635-7943
- Télécopieur 1-800-565-7757

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle que les employés observent. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site www.statcan.gc.ca sous « Contactez-nous » > « Normes de service à la clientèle ».

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population du Canada, les entreprises, les administrations et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques exactes et actuelles.

Signes conventionnels dans les tableaux

Les signes conventionnels suivants sont employés dans les publications de Statistique Canada :

- . indisponible pour toute période de référence
- .. indisponible pour une période de référence précise
- ... n'ayant pas lieu de figurer
- 0 zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
- 0^s valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
- ^p provisoire
- ^r révisé
- x confidentiel en vertu des dispositions de la *Loi sur la statistique*
- ^E à utiliser avec prudence
- F trop peu fiable pour être publié
- * valeur significativement différente de l'estimation pour la catégorie de référence ($p < 0,05$)

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2017

Tous droits réservés. L'utilisation de la présente publication est assujettie aux modalités de l'[entente de licence ouverte](#) de Statistique Canada.

Une [version HTML](#) est aussi disponible.

This publication is also available in English.



Feuillets d'information de la santé Soins de santé primaires, 2015

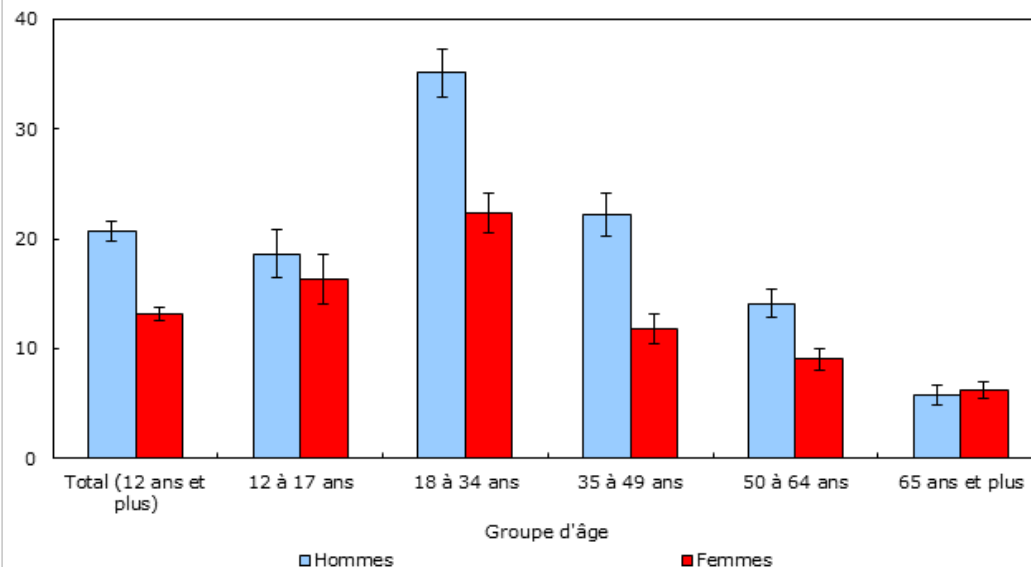


En 2015, 16,8 % des Canadiens de 12 ans et plus, soit environ 5,0 millions de personnes, ont indiqué ne pas avoir de fournisseur habituel de soins de santé qu'ils voient ou consultent s'ils ont besoin de soins ou de conseils à propos de leur santé¹. Les hommes sont significativement plus nombreux (20,7 %) que les femmes (13,1 %) à avoir indiqué qu'ils n'avaient pas de fournisseur habituel de soins de santé².

Chez les deux sexes, la proportion de personnes qui n'ont pas de fournisseur de soins de santé primaires était plus élevée dans le groupe d'âge des 18 à 34 ans. Les hommes étaient plus susceptibles (35,1 %) de déclarer qu'ils n'avaient aucun fournisseur de soins de santé que les femmes (22,3 %). Le groupe qui présentait la plus faible proportion de personnes sans fournisseur de soins de santé était celui des Canadiens âgés de 65 ans ou plus (près de 6 % pour les hommes ainsi que pour les femmes; graphique 1).

Graphique 1
Pourcentage de personnes sans fournisseur habituel de soins de santé, selon le groupe d'âge et le sexe, population à domicile de 12 ans et plus, Canada, 2015

pourcentage



Note : Un fournisseur habituel de soins de santé est défini comme un professionnel de la santé qu'une personne voit ou consulte lorsqu'elle a besoin de soins ou de conseils à propos de sa santé. Cela peut comprendre un médecin de famille ou un omnipraticien, un médecin spécialiste ou une infirmière praticienne.

Source : Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes, 2015.

La proportion de résidents qui n'avaient pas de fournisseur de soins de santé primaires était **inférieure** à la moyenne nationale (16,8 %) :

- à Terre-Neuve-et-Labrador (11,9 %)
- à l'Île-du-Prince-Édouard (11,3 %)
- en Nouvelle-Écosse (11,3 %)
- au Nouveau-Brunswick (9,2 %)
- en Ontario (10,4 %)

La proportion de résidents qui n'avaient pas de fournisseur de soins de santé primaires était **supérieure** à la moyenne nationale :

- au Québec (27,8 %)
- en Alberta (19,5 %)

La proportion de résidents qui n'avaient pas de fournisseur de soins de santé primaires était similaire à la moyenne nationale en Saskatchewan, en Colombie-Britannique et au Manitoba.

En 2015, les Autochtones³ étaient plus susceptibles de déclarer n'avoir aucun fournisseur de soins de santé primaires (20,8 %) que les non-Autochtones (16,1 %).

Parmi les 5,0 millions de personnes qui ont dit ne pas avoir de fournisseur de soins de santé primaires, les raisons les plus souvent invoquées étaient de ne pas avoir essayé d'en trouver un (27,4 %) ou de ne pas en avoir besoin, mais avoir un endroit habituel où recevoir des soins (28,0 %)⁴.

À propos des soins de santé primaires

Pour de nombreux Canadiens, le premier point de contact pour des soins médicaux est leur fournisseur habituel de soins de santé. Il existe un lien entre l'absence d'un fournisseur habituel de soins de santé et une fréquence plus faible de consultations d'omnipraticiens ou de spécialistes, qui pourraient jouer un rôle dans le dépistage et le traitement précoces de problèmes de santé.

Un fournisseur habituel de soins de santé est défini comme un professionnel de la santé qu'une personne voit ou consulte lorsqu'elle a besoin de soins ou de conseils à propos de sa santé. Cela peut comprendre un médecin de famille ou un omnipraticien, un spécialiste médical ou une infirmière praticienne.

Références

Nabalamba, A., et W. Millar. 2007. « Aller chez le médecin (www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2006002/article/9569-fra.htm) », *Rapports sur la santé*, vol. 18, n° 1, produit n° 82-003 du catalogue de Statistique Canada (site consulté le 17 janvier 2017).

Carrière, G. 2005. « Consultation des médecins et des infirmières (www.statcan.gc.ca/pub/82-003-x/2004004/article/8043-fra.pdf) », *Rapports sur la santé*, vol. 16, n° 4, produit n° 82-003 du catalogue de Statistique Canada (site consulté le 17 janvier 2017).

Données

D'autres données de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes sont offertes dans le tableau [CANSIM 105-0508](http://www.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=1050508) (www.statcan.gc.ca/cansim/a26?lang=fra&retrLang=fra&id=1050508) .

Notes

- 1 Dans le présent article, les estimations qui renvoient à la moyenne nationale ou au taux canadien excluent les territoires. Il en est ainsi parce qu'une partie de la population des territoires était exclue de la couverture de l'ESCC en 2015. Seule la moitié des collectivités des territoires ont été visitées en 2015, l'autre moitié l'ayant été en 2016; les analyses fondées sur les données recueillies dans les territoires sont donc disponibles uniquement pour les cycles de deux ans de l'ESCC (p. ex. 2015-2016).
- 2 Dans le présent article, si deux estimations sont présentées comme étant différentes, cela signifie que la différence était statistiquement significative à un niveau de confiance de 95 % (valeur de p inférieure à 5 %).

- 3 Le statut d'Autochtone est fondé sur l'autodéclaration en tant que membre d'une Première Nation, Métis ou Inuit. L'ESCC n'est pas menée dans les réserves; par conséquent, les données présentées dans ce feuillet d'information portent uniquement sur les Autochtones qui vivent à l'extérieur des réserves.

- 4 Les répondants pouvaient donner plus d'une raison pour ne pas avoir de fournisseur de soins de santé primaires; les estimations ne sont donc pas exclusives au sein de la population (elles peuvent totaliser plus de 100 %). Les répondants pouvaient également indiquer qu'aucun fournisseur n'était disponible dans leur région; qu'aucun ne prenait de nouveaux patients; qu'ils en avaient un mais, que celui-ci est parti ou a pris sa retraite; ou autre. Chacune de ces quatre raisons a été invoquée par environ 17,5 % des répondants sans fournisseur de soins de santé primaires.